Année scolaire 2021-2022

En participant au dispositif « Devoirs faits », l'élève bénéficie d'**un temps pour faire ses devoirs et d'un accompagnement**.

De ce fait, il doit :

- venir avec un **projet de travail** ;
- travailler ou apprendre à **travailler en autonomie** ;
- **signaler ses éventuelles difficultés** à l'intervenant ;
- s'engager à **respecter le calme** nécessaire au travail de tous ;
- et **s'obliger au chuchotement** en cas de travail en groupe.

Ce livret doit permettre aux parents ou responsables légaux et aux professeurs d'être informés du travail effectué.

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :

DEVOIRS FAITS

LIVRET DE SUIVI INDIVIDUEL

NOM et prénom de l'élève :

Professeur principal :

TABLEAU DE SUIVI à compléter par l'élève à chaque séance de « devoirs faits »

Date et heure	Objectifs (voir codes ci-dessous)	Travail réalisé	Supports/outils utilisés	Devoirs terminés oui/non	Difficultés rencontrées

Codes pour les objectifs :

1. Faire ses devoirs en autonomie
2. Aide méthodologique
3. Aide dans une matière
4. Autre (à préciser)